

Commune de Neuville-les-Dames (Ain)

Compte-rendu du conseil municipal n°12 du 16 juin 2021 à 19 heures 30

Absente : Isabelle Martel jusqu'à 19h50

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Aurélie Monnier

Convocation du 11/06/2021

Préambule :

Le maire rappelle que le règlement intérieur stipule que les téléphones portables doivent être rangés, sauf pour la personne d'astreinte, en l'occurrence Yves Pros.

Il donne la parole ensuite à Nathalie Chavassieux qui remplace Jacqueline Berthillot au poste d'agent d'accueil à la mairie, puis elle remplacera Georges Baillet au début 2022, quand celui-ci prendra sa retraite.

Nathalie Chavassieux se présente aux conseillers municipaux puis quitte la séance.

↳ Compte-rendu de la séance du 13 avril 2021.

Florent Chevrel revient sur les charges payées par la commune sur ses indemnités alors qu'il était vice-président en charge du tourisme à la CCDombes. Il a contacté la CCDombes qui lui a confirmé que ces charges étaient payées par la CCDombes. Georges Baillet précise que la commune payait également des charges sur cette fonction. Michel Chalayer donnera les indications exactes au prochain conseil.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 4 abstentions (Aurélien Josserand, Florent Chevrel, Valérie Clair-Moninot, Alison Verger),

APPROUVE le compte-rendu du conseil municipal du 13 avril 2021.

19h50 : Arrivée d'Isabelle Martel.

1 – Réfection toitures-terrasses salle des fêtes.

Michel Jeulin, adjoint, indique que plusieurs devis avaient été demandés. Seule la société RDV a répondu. La commande doit être passée avant le 30 juin (date butoir pour les subventions) à la société RDV située à Sancé (71). Les travaux devraient commencer en août pour une durée d'une semaine. Totalité des travaux 21 391,92 € HT.

- Devis R.D.V. Etanchéité du 23/02/2021 :

- Terrasse entrée.....	6 816,92 € ht
- Terrasse salle annexe/chaufferie.....	14 575,00 € ht
- TOTAL	21 391,92 € ht soit 25 670,30 € TTC

- Financement :

- Subvention Région (décision du 25/05/2021).....	8 556,00 €
- Subvention Etat (DETR).....	En cours d'instruction (6 417 €)

Florent Chevrel propose d'installer des panneaux solaires car c'est subventionnable. Michel Chalayer retient l'idée mais il souhaite une réflexion globale sur l'ensemble des bâtiments.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE l'attribution des travaux à la société R.D.V.

2 – Voirie / assainissement – Devis pour travaux de réfection de tampons de regards d'assainissement et autres travaux de voirie.

Michel Jeulin, adjoint, liste les travaux concernés par cette délibération : deux tampons rue de la Bresse, 1 tampon rue de la Poste, 1 busage de fossé aux Chandelières, chaussée rue des Glacières, aménagement d'un cheminement piéton de la Croix de Pierre jusqu'à l'Allée des écureuils. Plusieurs courriers de riverains ont été reçus en mairie pour signaler les nuisances sonores liées à l'état de dégradation des tampons. La garantie décennale ne peut pas être prise en compte.

- Devis Entreprise Romain PERRIER TP du 21/04/2021 :

- Budget assainissement (reprise de tampons de regards).....	7 508,00 ht (9 009,60 ttc)
- Budget principal (Busage fossé Chandelières et abords Route de Romans).....	4 538,00 ht (5 445,60 ttc)
- TOTAL.....	12 046,00 ht soit 14 455,20

ttc

Une discussion est engagée au sujet de la propriété du terrain situé aux Chandelières et de la responsabilité de la mairie quant aux travaux à réaliser. Michel Jeulin accepte de revoir le sujet.

Florent Chevrel indique qu'il faut faire un courrier au Département. Suite à la décision du Département de dévier les camions de Saint-Julien et Sulignat, les camions sont plus nombreux sur nos routes et cela provoque des dégradations. D'autres communes sont dans le même cas.

Après en avoir débattu, Michel Chalayer, maire, précise qu'il souhaite répondre aux demandes des riverains. Il propose néanmoins de reporter la décision au prochain conseil.

3 – Voirie – Convention pour l'installation et cofinancement d'un miroir de sécurité routière à la sortie de la propriété située 291 rue de la Dombes.

Michel Chalayer explique qu'il s'agit d'une demande des riverains. Un manque de visibilité rend la sortie des véhicules dangereuse. Les riverains sont d'accord pour participer à hauteur de 50% de l'achat du miroir, ce qui représente 70€ par riverain. Le miroir sera installé et entretenu par la commune.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 voix contre (Florent Chevrel pour le fait qu'on fasse payer les riverains),

ACCEPTE qu'une convention soit signée entre la commune et les riverains pour l'achat et la mise en place d'un miroir de sécurité.

4 – Plan local d'urbanisme (PLU) – Transfert de la compétence à la Communauté de communes de la Dombes.

Michel Chalayer, maire, indique que chaque commune de la CCDombes doit se prononcer sur le transfert de compétences du PLU pour mettre en place le PLUi. Le sujet a été présenté aux conseillers par François Maréchal, vice-président de la CCDombes chargé de l'aménagement du territoire, le 18 mai 2021. Selon la loi ALUR, le transfert sera validé sauf si 25% des communes représentant au moins 20% de la population de la collectivité s'y oppose avant le 1^{er} juillet 2021.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par 13 voix pour et 6 voix abstentions (Aurélien Josserand, Florent Chevrel, Valérie Clair-Moninot, Alison Verger, Carole Espin, Dorian Thierry),

ACCEPTE le transfert de compétence du PLU à la Communauté de communes de la Dombes.

5 – Restaurant scolaire – Modification du règlement intérieur pour la rentrée de septembre 2021.

Nadine Moissenet, adjointe, soumet les propositions de Sandra Oliveira concernant le règlement intérieur du restaurant scolaire :

Modifications proposées :

- Lors des sorties scolaires, les pique-niques seront gérés par la restauration scolaire et facturés aux prix habituels des repas à l'ensemble des participants. La Mairie fournira à chaque enfant un sac isotherme qui sera à rendre à la fin de la sortie. Chaque enfant aura dans son sac :
 - o Une petite bouteille d'eau.

- Un petit paquet de chips.
 - Un sandwich jambon ou pour les régimes spécifiques un sandwich au jambon de dinde ou fromage.
 - Une portion de fromage avec un morceau de pain ou un yaourt à boire.
 - Une compote ou un fruit.
 - Un biscuit et une barre chocolatée.
- Prise en charge des enfants âgés de 3 ans minimum.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTÉ la modification concernant les pique-niques,

REFUSE la modification concernant l'âge d'accueil des enfants au restaurant scolaire.

6 – Accueil périscolaire – Modification du règlement intérieur pour la rentrée de septembre 2021.

Nadine Moissenet, adjointe, soumet les propositions de Sandra Oliveira concernant le règlement intérieur de l'accueil périscolaire :

Modifications proposées :

- L'accueil périscolaire, géré par la Commune de Neuville-les-Dames, est assuré chaque jour d'école dans la salle « atelier » de l'école maternelle Condorcet **ou à la salle des fêtes (selon la situation sanitaire) [...]**
- **L'accueil périscolaire peut accueillir au maximum 48 enfants, au-delà, nous sommes dans l'obligation de refuser les enfants.**
- **La gratuité s'appliquera pour tous les enfants des agents communaux.**

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTÉ la modification concernant l'accueil des enfants à la salle des fêtes,

ACCEPTÉ la modification concernant la capacité d'accueil des enfants,

REFUSE d'accorder la gratuité pour tous les enfants des agents communaux.

7 – Personnel – Service enfance jeunesse – Création d'un poste pour accroissement d'activités du 7 juillet au 31 août 2021 à hauteur de 28/35^e – Rémunération sur l'échelle des adjoints d'animation.

Yves Pros, adjoint, indique qu'il a reçu une demande de Christèle Chaisemartin, présidente du Local jeunes : elle prévoit un accroissement de fréquentation du Local cet été. Si les inscriptions se confirment, il sera nécessaire d'avoir une personne qualifiée (BAFA) en plus, d'une part, pour accompagner les camps d'été (2x4 jours) et, d'autre part, pour proposer diverses activités. Cela permettra d'accueillir 24 jeunes au lieu de 12. Christèle Chaisemartin a des candidats en vue. Le recrutement se fera en fonction des inscriptions. L'objectif étant de redynamiser le Local jeunes après la période d'absence de Sandra et les fermetures successives dues aux conditions sanitaires.

Il est nécessaire de ne pas restreindre ce poste à la période du 7 juillet au 31 août, mais de le créer pour toutes les périodes saisonnières.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (Florent Chevrel),

- **DECIDE** la création d'un poste pour accroissement saisonnier d'activités pour le service enfance jeunesse sur la période du 7 juillet au 31 août 2021 à hauteur de 28 h/35^{èmes} rémunéré sur l'échelle des adjoints d'animation.

8 – Budget 2021 – Subvention de 300€ en faveur de l'association « Église Saint-Maurice » pour une formation de bénévoles « accueillir le visiteur ».

Michel Chalayer explique que l'association « Église Saint-Maurice » a déposé un dossier argumenté à la mairie et que l'octroi de cette subvention rentre dans le budget 2021. Il s'agit d'une formation générale sur l'accueil du visiteur. Elle sera suivie par 3 personnes de l'association. L'objectif est de faire des visites guidées de Neuville et pas seulement de l'église.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTÉ de verser une subvention de 300€ à l'association « Église Saint-Maurice » pour une formation de bénévoles « accueillir le visiteur ».

9 – Budget 2021 – Subventions extérieures – Délibération formalisant les subventions extérieures votées lors du vote du budget et omises lors de la saisie du document budgétaire.

Georges Baillet explique qu'il s'agit de régulariser des oublis lors de la saisie du budget 2021. Ces subventions avaient été acceptées par le conseil municipal à la séance du 13 avril 2021.

- Association « Bien Organiser pour Mieux Soutenir » (Marathon Bresse-Dombes).....	1 000 €
(versement après le déroulement de la manifestation)	
- Les Restos du Cœur.....	200 €
- Prévention Routière.....	100 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTÉ de régulariser les omissions lors de la saisie du document budgétaire.

10 – Questions diverses.

- Numérotation des rues : le géomètre a été rencontré ce jour. Quelques points restent à valider. Malgré les demandes, certains riverains n'ont pas répondu à la consultation sur la dénomination de leur lotissement.
- Fibre : nous n'avons pas encore reçu de calendrier quant à la pose des armoires de liaison de la fibre.
- Florent Chevrel informe qu'un numéro 2 du Neuvill'express arrive avec un nouveau titre.
- Terrain de foot synthétique : Michel Chalayer a donné son accord de principe. Ce sera porté, en principe, au budget 2022. Michel Chalayer précise qu'il a demandé en échange la possibilité d'ouvrir les terrains de tennis couverts de Châtillon pour les entraînements et les compétitions des licenciés neuvillois. Il est en attente d'une réponse.
- Travaux du local de l'épicerie : Florent Chevrel rappelle que le bail commercial indique que les travaux d'aménagement sont à la charge du locataire.
- Communauté de Communes : pourquoi la commune a voté contre les critères d'attribution des subventions. Michel Chalayer répond qu'il n'avait pas tous les éléments en mains pour accepter les critères.
- Modification du PLU : y aura-t-il une zone réservée pour un gymnase ? Oui une zone est réservée pour les aménagements futurs au Pré de Chassin.
- Projet crèche : les attributions sont en cours. Isabelle Dubois doit formaliser cela prochainement. Les critères ont été définis par la CCDombes et le COPIL en termes techniques et financiers. Il faudra le temps nécessaire aux démarches du permis de construire et de l'enquête publique (réalisée en principe en septembre 2021).
- Médecins : une rencontre a été faite avec la CCDombes (étaient présents : Isabelle Dubois et Pierre-François Bourdeau pour la CC Dombes et Michel CHALAYER et Nadine MOISSENET pour la commune). Nadine Moissenet a contacté divers organismes dont l'ARS. Une demande a été faite à la préfecture. Pas de réponse à ce jour. Elle est en contact régulier avec les médecins.
- Neuvill'finances : les élus du groupe minoritaires reviennent sur la mention des 13 prêts de la commune. Yves Pros explique les cautions pour les prêts de la commune et les cautions auprès des bailleurs sociaux. Ils souhaitent également des précisions sur les modalités de gestion du fonds de roulement dans le budget de la commune. Yves Pros indique que ces crédits sont utilisés à défaut de tout autre apport financier. C'est une disposition technique.

11 – Informations du maire et des adjoints.

- Michel Chalayer :
 - o Le père Blot quitte la paroisse de Châtillon et sera remplacé par le père Gaborieau.
 - o Travaux de l'église :
 - ✓ Les critères retenus pour l'analyse des offres sont :
 - La valeur technique (pondération 50%).
 - La valeur pour le développement durable (pondération 10%).
 - La valeur financière (pondération 40%).
 - ✓ 4 entreprises ont répondu à l'offre :
 - L'entreprise Alain LE NY ressort en « mieux disante » avec une note globale de 9,37 sur 10.
 - ✓ Le 20 mai nous avons donc retenu l'entreprise Alain LE NY pour la réalisation des travaux de l'église : montant du marché 397 378,51 TTC €.

- ✓ A NOTER que les options :
 - Protection anti-pigeons n'a pas été retenue.
 - Eclairage de sécurité n'a pas été retenue, il sera intégré dans une étude globale de mise en sécurité l'église.
 - Traitement charpente et renforts, ces 2 options sont retenues.
- ✓ Des contacts ont été pris et une réunion a eu lieu avec le diocèse (le père BLOT et Madame DOMERACKI), afin de réfléchir sur la rénovation intérieure de l'église et prendre connaissance des conditions officielles du legs ROUX.
- Yves Pros :
 - A reçu une réponse favorable pour la demande de subvention concernant le socle numérique des écoles. Pas d'info sur le montant pour l'instant.
- Michel Jeulin :
 - Proposition d'achat par Romain Perrier TP du terrain restant dans la ZAC des Glacières (5 000 m²).

La séance est levée à 22h20.

Le maire,

Michel CHALAYER.



La secrétaire de séance,

Aurélié MONNIER.